



**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES**  
**Lycée Nicolas Appert – ORVAULT**

**Marché n° MDA2019**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Personne responsable du marché : Madame Françoise Fabien, chef d'établissement

**CORRESPONDANTS ADMINISTRATIFS :**

**SERVICE INTENDANCE**

**Les candidats sont invités à poser leurs éventuelles questions de préférence via le profil acheteur.**

Contacts : Madame Gaëlle Auffret, gestionnaire  
Madame Tarascon Laure, secrétaire d'intendance

Coordonnées : **Lycée Nicolas Appert**  
**Avenue de la Cholière – BP57**  
**44702 ORVAULT Cedex**  
Tél : 02.51.78.22.11  
Fax : 02.51.78.22.01  
Mail : laure.tarascon@ac-nantes.fr

SIRET : 194 420 949 00027

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS :**

**Lundi 27 mai 2019 à 12h00**

## **Article 1<sup>er</sup> : objet et étendue de la consultation**

### **Article 1.1 : Objet de la consultation**

Le présent marché public a pour objet la fourniture de denrées alimentaires.

### **Article 1.2 : Etendue de la consultation**

La présente procédure de passation est une procédure adaptée en vertu de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Cette consultation sera passée en application des articles 2162-2 et 2162-4 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum. Les quantités prévisionnelles d'achat sont mentionnées par produit dans le Bordereau des Prix Unitaires de chaque lot, ainsi qu'au sein de l'accord-cadre.

Les bons de commande seront notifiés par le lycée Nicolas Appert au fur et à mesure des besoins.

### **Article 1.3 : Décomposition de la consultation**

Ces prestations sont divisées en 3 lots :

Lot n°1 : produits laitiers et avicoles

Lot n°2 : produits surgelés

Lot n°3 : produits d'épicerie

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. La soumission, pour être valable, doit porter sur l'ensemble des produits composant un lot.

L'attribution se fait par lot.

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### **Article 2.1 : Durée du marché – Délais d'exécution**

Le présent marché est passé pour une durée de 15 mois, du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 décembre 2020.

### **Article 2.2 : Variantes**

Conformément à l'article R2151-8 du code de la commande publique, aucune variante ne sera acceptée.

### **Article 2.3 : Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Article 2.4 : Prix, mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les prestations du présent marché font l'objet d'un prix unitaire et révisable, auquel s'appliqueront les quantités réellement commandées.

Les sommes dues aux titulaires du marché, seront payées par virement dans le délai prévu par la réglementation à compter de la réception des factures émises par le titulaire.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

### **Article 3.1 : Contenu du DCE**

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Il comprend :

- le règlement de la consultation, commun à chacun des lots ;
- le cahier des clauses particulières, commun à chacun des lots ;
- l'acte d'engagement pour chacun des lots, à remplir, dater et signer ;
- le bordereau des prix unitaires (BPU) à compléter, dater et signer pour chaque lot ;
- le détail quantitatif estimatif 2019/2020 pour chacun des lots (BPU).

### **Article 3.2 : Retrait du DCE**

Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu par téléchargement sur le site internet :  
**[mapa.aji-france.com](http://mapa.aji-france.com)**

Sur ce site, les candidats doivent indiquer leurs coordonnées, leur adresse électronique et le nom d'un correspondant. Ils pourront ainsi bénéficier de toutes les informations complémentaires qui seront éventuellement disponibles en cours de marché.

## **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

### **Article 4.1 : Documents à produire**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- la lettre de candidature DC1 ;
- La déclaration du candidat DC2 ;
- Un acte d'engagement par lot et ses annexes dont le bordereau des prix unitaires, daté et signé ;
- le présent règlement de consultation daté, paraphé et signé ;
- le cahier des clauses particulières daté, paraphé et signé ;
- Les pouvoirs de signature de la personne ayant capacité pour engager la société ;
- Les fiches techniques des produits proposés ;
- Les références des mercuriales et indices utiles à la révision des prix ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (format IBAN+BIC) ;
- Les candidats retenus devront produire l'attestation d'assurance "Responsabilité civile professionnelle" pour l'année en cours ;

### **Article 4.2 : Variantes**

Conformément à l'article R2151-8 du code de la commande publique, aucune variante ne sera acceptée.

## **Article 5 : Jugement des offres**

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée, pour chaque lot, en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Pour l'ensemble des lots : **le prix pour 100 %** (le critère prix sera estimé sur la base des quantités estimatives 2019/2020 indiquées dans le dossier de consultation) ;

**Le candidat ayant présenté la meilleure offre sera retenu.**

## **Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les offres pourront être remises sous forme dématérialisée sur le site :

**[mapa.aji-france.com](http://mapa.aji-france.com)**

La date et l'heure limite de réception des plis (candidatures et offres) sont les suivantes :

**AU PLUS TARD LE LUNDI 27 MAI 2019 A 12H**

Les offres reçues après la date limite de réception des plis ne seront pas examinées.

Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées, ni modifiées. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre.

Les dossiers de participation des candidats ne sont pas restitués.